



Robert FRADIN
Président

AERO-CLUB du PAYS de LAPALISSE

Aéro-Club, Le Rançut 03120 PERIGNY - France

Affilié à la Fédération Française Aéronautique
Agréé par la Direction Générale de l'Aviation Civile et par Jeunesse et Sports
Membre du RSA - Membre du C.F.I.

Lapalisse, le 03 décembre 2023

COMPTE RENDU du CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 02 DECEMBRE 2023

Présents : R.BARRET, B.BECOUBE, L.CARRIER, B.CHAMPIAT, B.CHOGNE, T.DARPIN,
R.FRADIN, D.GALANT, J.MICHALLAT, B.REURE

Excusés : J.HETAULT

Invités : Y.DROUIN, H.TOCQUARD

La séance débute à 9H30 par les remerciements du Président à l'adresse des membres présents.

Activités des appareils :

T. Darpin en charge de ce suivi donne les chiffres des heures de vol au	
30/11/2023	par rapport à ceux du 30/11/2022
DR 400 153 H	172 H
FK9 109 H	121 H

Vols de découverte : 19 H 30

ce retard, dû aux conditions actuelles, risque de n'être que partiellement comblé par les vols du mois de décembre.

Trésorerie :

Entre les revenus générés par les placements financiers et les amortissements qui arrivent à échéance à la fin de l'année (cellule et moteur DR400 - CELLULE FK9) les perspectives sont plutôt bonnes et des investissements peuvent être envisagés, entre autres pour du matériel informatique indispensable si la demande pour être centre d'examen FFA est agréé

Tarifs 2024 :

Les tarifs applicables au 01/01/2024 restent inchangés :

Cotisations membres			135 €
Cotisations membres honoraires et - de 25 ans			67 €
Heure de vol	solo	DR 400	135 €
«	«	FK 9	73 €
«	avec instructeur	DR 400	150 €
«	«	FK 9	88 €

Assemblée Générale 2024 :

La date a été fixée au samedi 20 janvier 2024 à 9 H 30

Gestion Aerogest :

Pour faciliter le travail du Trésorier, il est recommandé d'effectuer, à partir de son compte-pilote suffisamment approvisionné, le paiement de la cotisation club et celui du loyer (pour les locataires des hangars). Un mail explicatif sera diffusé.

Sinon-le Trésorier propose d'effectuer directement ces opérations comme antérieurement, après un virement sur le compte de l'aéroclub.

Nouveaux membres :

L'inscription - effective ou probable - de nouveaux membres permet d'envisager une augmentation des heures de vol l'an prochain.

Divers :

Un dossier pour faire voler les élèves BIA de Christian Deschamps va être adressé à la FFPlum avant la fin de l'année.

L'Office du Tourisme a interrogé l'aéroclub sur son intention de participer à des activités dans le cadre de la Fête de l'Aviation, mais les dépenses à engager pour cette manifestation, organisée par une structure privée, sont trop élevées par rapport aux retombées que peut en attendre le club.

Thierry Darpin est en pourparlers avec un spécialiste de la création de site web qui propose de rendre celui de l'aéroclub plus attractif.

Le pilote René Van Der Est propose un cours d'anglais aéronautique ouvert à tous ; la première séance aura lieu à l'aéroclub le samedi 6 janvier 2024 à 9 H 30.

Une subvention de 500 € a été accordée par la FFPlum, grâce à Bruno Becouze qui avait étudié les aides dans le cadre du renouvellement du parachute de secours du FK9.

Jacques Hétault doit encore réaliser un quota d'heures de formation en tant qu'instructeur stagiaire avant de se présenter pour son habilitation d'instructeur. Mais le nombre réduit d'élève repousse l'échéance.

Un contact a été à nouveau établi avec le Rotary club de Saint Pourçain, pour faire voler des enfants malades.

Une demande de subvention a été faite auprès du CRA pour aider un jeune pilote en formation.

La prochaine A.G. du CRA se tiendra à Lyon le 24/02/2024 ; Marie-Jo Gazel souhaite vivement la présence d'un ou plusieurs membres et une ou des candidatures pour représenter la région.

Les Journées Portes Ouvertes 2024 seront organisées les 11 et 12 mai et les 14 et 15 septembre.

La décoration de l'aéroclub s'est enrichie d'un trophée remporté dans le cadre de la participation aux Croissants Volants.

Repas du jeudi :

Avec l'augmentation des coûts, les responsables estiment indispensable une augmentation du prix actuel. Une étude est en cours.

Le jeudi 21 décembre un repas un peu plus festif et plus onéreux sera proposé ; afin de permettre son organisation, ceux qui désirent y participer devront réserver le jour même, sur place ou par téléphone, entre 10 H et 10h 30.

A l'attention des locataires des hangars

Leurs appareils étant susceptibles d'être déplacés en cas de besoin, ils doivent régulièrement vérifier le gonflage des roues et le bon état des systèmes de mouvement.

Rappel :

Un vol sans réservation préalable est strictement interdit puisque qu'un autre pilote ne sachant pas que l'avion est absent peut se présenter au terrain et ne pas pouvoir voler alors qu'il a régulièrement réservé.